

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

22 DEC 2017

ID : 084-200040887-20171222-DP-57-2017-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2017-57 : Déchèterie intercommunale de Valaurie – remise en état de la clôture - Choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT, les actes de malveillance endommageant le portail de clôture de la déchèterie intercommunale située sur la commune de Valaurie,

CONSIDERANT comme indispensable la remise en état du portail de clôture,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise Serrurerie-Ferronnerie Fabien LOVISA, sise ZA du Clavon à Valaurie (26230), pour la remise en état du portail de clôture, offre économiquement la plus avantageuse, au tarif de 384 €HT soit un montant total de 460.80 €TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 22 novembre 2017

Le Président,

Patrick ADRIEN

